N° d'ordre. 38

Complément des frais de timbre

A applicables aux mémoires pour fournitures et travaux

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet le 2 septembre

Approuvée le 10. 7bre

N° d'ordre 39

Avis sur une demande de dispense de concurrence à une adjudication pour travaux faite par Zuria Jean Baptiste

Mention de convocation

. Mention de convocation

N° d'ordre 40

Approbation du projet du budget pour 1897

Séance du vingt un août mil huit cent quatre vingt seize

Le crédit alloué au budget primitif pour frais de timbre A étant insuffisant, le Conseil vote un supplément de quinze francs qui sera prélevé sur les fonds disponibles de la Commune de l'Exercice courant. Approuvé un renvoi en marge

Séance du vingt un août mil huit cent quatre vingt seize

Le Conseil municipal est d'avis d'accorder la dispense au sieur Zuria Jean Baptiste, territorial, unique et indispensable soutien de sa famille, de ses quatre enfants mineurs. Il consent à la transmission de son avis pour

Du vingt sept août mil huit cent quatre vingt seize

Convocation pour le trente du mois courant, à deux heures et demie de relevée, à l'effet de délibérer sur le projet du budget communal de 1897, le cimetière, le bois du Caro, le mobilier scolaire et le complément des frais de la Fête nationale

Le Maire,

Du sept octobre mil huit cent quatre vingt seize

Convocation pour le onze de ce mois, à deux heures de relevée, pour délibérer sur les propositions pour le budget de 1897; sur les affaires relatives au bois du Caro sur la création d'une chambre de Commerce à Ajaccio et sur la taxe supplémentaire

Le Maire,

L'an mil huit cent quatre vingt seize, le onze octobre. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Docteur Castelli, maire.

Présents MM. Vitali, Vecchioni, Lantieri, Piatti, Scamaroni, Casabianca, Carrega, Zuria, Boundoloup, Maestroni, Meglia, Ricardi, Moneglia, Jn 13te, Meglio Ricardi, Moneglia, Jn 13te; Adriani, Moneglia Pierre Jerome, Carrega Pierre

Le Conseil approuve le projet du budget de 1897 tel qu'il a été présenté par M. le Ma

N° d'ordre. 41

Projet modifié concernant l'assainissement de la plage

Deux copies ont été dressées au Sous-Préfet le 11 novembre 1896.

Séance extraordinaire du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre vingt seize

Présents M.M. Arcardi, Carrega, Erasme, Casabianca, Gavini, Santiero, Maestroni, Orecchioni, Pirelli, Olivieri, Scamaroni, Quilici, Scamaroni, Simon et Castelli, Maire. Secrétaire M. Scamaroni, Simon.

Attendu que pour entrer dans les vues de l'Administration des ponts et Chaussées et afin d'obtenir une subvention de l'Etat pour l'assainissement de la plage située au fond du port de Bonifacio, il a fallu pour ne pas porter atteinte à des intérêts privés, modifier le plan dressé le 10 janvier dernier, approuvé par M. le Préfet de la Corse le 5 août suivant, sans augmentation de dépense évaluée à 3881 francs, 90 centimes somme déjà approuvée et ayant fait l'objet de l'adjudication consentie le 13 septembre au sieur Milano, Constantin, moyennant un rabais de vingt deux francs pourcent

Le Conseil vote en conséquence l'annulation du plan précédent et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver celui nouvellement dressé accompagné de toutes les pièces nécessaires

Pirelli. Gavini. J. Scamaroni. Olivieri. Erasme Carrega

A. Santini. Arcardi 1er. Dr. Castelli Maire

Maestroni Jg. Président

N° d'ordre 42.

Chambre de commerce d'Ajaccio

Deux copies ont été adressées au Sous-Préfet le 29 octobre

Séance du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre vingt seize

Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de Sartène en date du 18 septembre dernier relative à la création d'une chambre de commerce à Ajaccio, suivant le vœu émis par le Conseil général, et à l'instruction régulière prescrite par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en vue de réunir les éléments d'information indispensables pour l'étude des projets de cette nature

Pour permettre à l'administration supérieure d'apprécier, d'après les renseignements puisés aux sources authentiques, l'importance agricole, commerciale et industrielle de notre commune, qu'il s'agirait de distraire comme le reste de l'arrondissement de Sartène, de la Chambre de commerce de Bastia, le Conseil municipal expose que Bonifacio, dont la population actuellement de 3858 habitants, tend à augmenter à cause des immigrations attirées par l'agriculture, le commerce et l'industrie, est un pays essentiellement oléicole et vinicole faisant une exportation

N° d'ordre.

assez importante surtout de premier produit s'élevant en moyenne à 3000 hectolitres par an; que ses relations commerciales ont beaucoup augmenté depuis la création de la Chambre de commerce à Bastia; et qu'à cette époque nous ne comptions pas comme aujourd'hui quatre représentants de commerce, un moulin à farine à vapeur, des fabriques de bouchons de liège, dont trois sont très importantes, notamment celle de Messieurs Carrega et Santini. Ces fabriques, en pleine voie de prospérité, procurent du pain à plus de trois cents ouvriers, et le chiffre du produit de cette fabrication exporté sur le Continent français s'écoulement est avantageux, s'élève chaque année à plus de deux mille quintaux métriques de bouchons représentant six mille quintaux de liège. Il y a aussi une exploitation agricole et industrielle dirigée sous le nom de Garantie foncière dirigée par M^rs Lang, Jules, et dont la marche progressive assure les moyens d'existence à un grand nombre de travailleurs et un gain à beaucoup.

Telles sont les ressources agricoles commerciales et industrielles de la ville de Bonifacio. La copie ci-annexée établie par le Percepteur présente en regard du nom de chaque patentable le droit fixe et le droit proportionnel auxquels il est assujetti.

Quoique le Conseil municipal reconnaisse l'utilité de créer une Chambre de commerce à Ajaccio, Bonifacio a intérêt de rester attachée à celle de Bastia, parce que les rapports commerciaux entre ces deux frontières villes ont toujours été importantes et suivies et les communications plus promptes et moins coûteuses. En effet, en partant Nice à cinq heures du soir on est sûr d'être à Bastia le lendemain à huit heures et demie du matin et une fois par semaine on s'y rend en neuf heures sur le bateau côtier, trajet qui sera rendu plus court quand la ligne de chemin de fer sera prolongée de Ghisonaccia à Bonifacio, tandis que de cette ville à Ajaccio, moins une fois par semaine par l'un des bateaux de la Compagnie Fraissinet, le voyage dure trente une heures y compris le séjour qu'on est obligé de faire à Sartene et le désagrément de passer deux nuits en diligence.

Deux copies de cette délibération seront adressées à M^r le Préfet de la Corse.

Peretti. J. Simon de Colonna

Orsatti Gavini Ceccaldi

Mastroni de Lantier Dr Castelli
maire

N° d'ordre.

Convocation à convocation

Du onze novembre mil huit cent quatre vingt seize

Convocation pour le quinze de ce mois, à deux heures de relevée, à l'effet de procéder à l'ouverture de la quatrième session ordinaire de 1896

Le Maire

Dr Castelli

N° d'ordre 45.

Procès-Verbal d'ouverture de la session ordinaire de novembre 1896

L'an mil huit cent quatre vingt-seize, le quinze novembre. Le Conseil municipal s'est assemblé dans la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le maire. Présents Messieurs Bidali, Casabianca, Jaccuio, Carrega, Piore, Santini, Maestroni, Meglia, Monaglia, Pierre, Olivieri, Orecchioni, Perelli, Scamaroni, Guidicelli, Scamaroni, Simon et Castelli Marie

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Scamaroni, Simon, qui a accepté ces fonctions

S. Scamaroni

Gavino Carrega

Le Conseiller

S. Monaglia

Orecchioni

Dr Castelli

A. Santini

Dr Castelli

Maestroni Dr

J. Olivieri

Scamaroni

Président

N° d'ordre 46

Liste électorale

Révision de 1897

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt-seize

En exécution du Décret organique du 2 février 1852 et de la loi du 5 avril 1884, M. le Président a invité le Conseil à désigner les délégués chargés de concourir à la révision des listes électorales à partir du 1er janvier 1897

Deux copies ont été adressées au Sous-Préfet le 17 Novembre 1896

Cette nomination doit comprendre:

1° Un délégué devant procéder, avec le Maire et le délégué de l'administration, aux opérations préliminaires de la révision actuelle

2° Deux délégués appelés à faire partie, avec le précédent, de la Commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur la liste, comme en matière de radiation

Le Conseil, après délibération, désigne M. Peretti, Paul, pour remplir la mission indiquée au paragraphe 1er. Désigne M. M. Bidali et Olivieri pour remplir celle indiquée au paragraphe 2.

Scamaroni Simon

Scamaroni

Gavino Carrega

S. Monaglia

Le Conseiller

Dr Castelli

Président

Maestroni Dr

Orecchioni

A. Santini

J. Olivieri

N° d'ordre.
45
Candidats répartiteurs pour l'année 1897

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt-seize

Liste de présentation des candidats pour la nomination des répartiteurs de 1897

Répartiteurs titulaires - Candidats résidant dans la Commune

Bidali, Louis	Meglia, François, de feu Pierre
Casabianca, François	Maestroni, Pierre, de feu Martin
Sena, Dominique	Rocca, Nicolas, de feu Antoine

Candidats forains

Aullé, Jean-Baptiste, à Porto-Vecchio	Ghiriandi, Joseph, à Marseille
Costa, Jean, à Marseille	Musso, Jean, à Bastia

Répartiteurs suppléants - Candidats résidant dans la Commune

Orecchioni, Augustin	Scamaroni, Edouard
Rocca, Ebonas, de Vincent	Serba, Dominique
Rocca-Serra, Vincent	Vacca, Jean-Baptiste

Candidats forains

Scamaroni, Paul-François, à Figari	Casabianca, Vincent, à Santiné
Serba, Pierre, à Marseille	Sanfranchi, François-Marie, à Vente

Dressée par nous, membres du Conseil municipal, soussignés, réunis en séance publique

J. Scamaroni — Girolamo Carriga — J. Mongiy — J. Casabianca Orecchioni
M. Maestroni Boy — Dr Castelli 24 — A. Lanfri
J. Olivieri
Scamaroni Paul François

N° d'ordre 46

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt seize

Construction d'une chape devant recouvrir la voûte du canal de la plage

Attendu qu'il a été reconnu que le canal voûté en maçonnerie de chaux hydraulique à la plage de la Senola a besoin d'être recouvert en mortier de ciment

Vu le détail estimatif dressé par M. Bourdalouy, Dessinateur s'élevant à la somme de six cent soixante dix neuf francs, quatre vingts centimes,

Le Conseil approuve cet état et décide que les travaux de la chape feront l'objet d'une adjudication* de celle qui a déjà été consentie pour l'assainissement

Dans ces deux séances ont été adjugés au sieur Bertl le 5 Décembre 1896

* Définitivement approuvée le 14 Xbre 1896

N° d'ordre.

L'approbation approuvée a été mise à l'appui du mandat de 111 francs 83 centimes délivré le 26 juin 1897

de la dite plage. Les nouveaux travaux seront payés comme les autres avec intérêts en quatre annuités, à partir de 1897.

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

J. Scamarelli — Gerinus Carrega — J. Mannoni — A. Lantieri — Ouvrières — Mastroni Dy — Dr Castelli Et — Secrétaire

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt seize

N° Ordre 47

Approbation de dépenses imprévues

Une copie a été adressée au Receveur Municipal le 12 décembre 1896

Le Conseil Municipal, en conformité de l'article 147 de la loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884, approuve les dépenses imprévues faites par M. le maire et s'élevant ensemble à cent dix francs, vingt cinq centimes.

Copie de cette délibération sera aussi adressée à M. le Receveur Municipal.

J. Scamarelli — Gerinus Carrega — J. Mannoni — A. Lantieri — Ouvrières — Mastroni Dy — Dr Castelli Et — Président

Numéro d'Ordre 48

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt seize

Renouvellement de l'adjudication pour réparations de trois rues et d'une ruelle

approuvée

attendu que l'adjudication consentie au sieur Lanfranchi Dominique le 22 mars 1896, pour travaux à exécuter dans les rues Archivolto, Saint Jean-Baptiste, Madonetta et à la ruelle entre Piazza Longa et la Torricella haut restée sans résultats, il y a lieu de la renouveler le plus tôt possible

Le paiement de ces travaux aura lieu en quatre annuités, sans intérêts, à 5 pour cent à partir de leur exécution, ce qui a, d'ailleurs, été déjà arrêté.

Cette délibération a été signée après lecture faite.

J. Scamarelli — Gerinus Carrega — J. Mannoni — A. Lantieri — Ouvrières — Mastroni Dy — Secrétaire — Dr Castelli Et — Président — J. Olivieri

N° d'ordre. 49

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt seize

Vote de dépenses diverses

attendu qu'il reste dû

1° Pour Dépenses Diverses ——— 236.f 80

2° Pour complément des frais de la Fête nationale ——— 144. 70

3° Pour Dépenses faites à l'occasion des fêtes Franco-Russes ——— 162. 0

4° Pour complément des frais de l'éclairage public en 1896 ——— 350. 00

Total 894f 09

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet le 5 Décembre 1896

attendu que pour pourvoir à ces dépenses, dûment justifiées, il est urgent de solliciter le remboursement de ce qui restera libre sur les dépenses allouées aux budgets sur dépenses de l'assistance médicale gratuite, d'entretien et du mobilier de la mairie; du cimetière), l'achat de robinets et travaux aux deux fontaines; concessions de terrains du cimetière, etc.

approuvée le 31 Décembre 1896 Expédition de la Dlle approuvée a été mise à l'appui d'un mandat délivré le 7 janvier 1897 au profit de l'entrepreneur de l'éclairage

le conseil vote en conséquence la somme de huit cent quatre vingt quatorze francs

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet

Le Conseiller

J. Semidei

Gianni Carrega V. Mongelli Ornano

F. Olivieri A. Santini Dr Castelli

Mantroni Bg

Semidei

président

N° d'ordre 50

Séance du quinze novembre mil huit cent quatre vingt seize

Demande d'un secours pour pertes agricoles

attendu que la sécheresse persistante pendant l'année 1895 et la plus grande partie de celle de 1896, ainsi que les ouragans du printemps dernier ont causé la perte totale des produits céréales qui sont, sans contredit, la principale ressource de cette Commune; que les vignes elles-mêmes ont beaucoup souffert pour les mêmes causes notant que par les maladies dont elles sont atteintes. La récolte des céréales a été au dessous de la médiocrité

Deux copies ont été adressées au Sous-Préfet le 10 Décembre

et fourrages

que, partant, les propriétaires des biens ruraux se trouvent dans le plus grand besoin.

Le Conseil municipal, confiant dans la bienveillance du Gouvernement ose le prier, par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Corse de daigner accorder aux propriétaires fonciers de la Commune de Bonifacio remise de l'impôt qui frappe les propriétés rurales et un secours à chacun proportionnellement aux pertes subies par chacun d'eux

N° d'ordre.

Cette Délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance approuvé un renvoi en marge et deux mots rayés nuls.

L. Casalaccini
L. Saumont
Carraja
V. Moroni
Orentini
A Lantini
Martorini
L. Casalaccini
Scamaroni
L. Bisciani
Dr Castelli
président

N° d'ordre
51

Rejet de la demande de Mlle Colini, Institutrice adjointe

Séance du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt seize

Le Conseil Municipal rejette par sept voix contre cinq, la demande par laquelle Mlle Colini, Institutrice adjointe, sollicite le remboursement de la somme de cent quarante deux francs, soixante cinq centimes, montant des effets qui lui auraient été volés pendant les vacances, alors que le local affecté au service de l'école maternelle, dirigée par son épouse, était pendant les dernières vacances, occupé par les réservistes.

Présents: MM. MM. Bidali adjoint, Carraja, Ricci Corbianca, Lantini, Meglio, Saumont, Orentini, Perelli, Scamaroni, Martorini, Scamaroni Silvio, Moroni, Bisciani, Casalaccini, Castelli, maire

Ricardi
V. Moroni
Orentini
L. Saumont
A Lantini
Carraja
L. Casalaccini
Scamaroni
Dr Castelli
président

N° d'ordre
52

Commission pour dresser la liste des personnes à admettre au bénéfice de l'assistance médicale en 1897

Séance du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre vingt seize

Le Conseil désigne Messieurs Ricardi et Bidali pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des personnes prié ées de personnes à admettre à bénéficier, en 1897, du service gratuit de l'assistance médicale et pharmaceutique

Ricardi
L. Saumont
Carraja
Orentini
A Lantini
V. Moroni
L. Casalaccini
Scamaroni
Dr Castelli
président

N° d'ordre.
93

Séparations à ériger mur dénommé Orto grande appartenant à Mlle Pérès augustin, contigu au chemin vicinal N° 5

Séance du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre vingt-sept.

Attendu que la poussée de la terre et d'une quantité de pierres cassées destinées à l'empierrement de la chaussée du chemin vicinal N° 5 ait abîmé le mur du jardin de Mlle Pérès augustin, en ont détaminé l'écroulement sur une longueur de douze mètres environ et que la brèche existante pourrait encore devenir plus grande s'elle n'était promptement réparée

Le Conseil s'appuyant sur les précédents, reconnait bonne la demande de Mlle Pérès. Prie, en conséquence, Mr le Maire de faire exécuter l'urgence, aux frais de la Commune, les travaux nécessaires au dit mur, promettant d'en voter le montant.

Suivent les signatures

N° d'ordre
94

Bibliothèque des cours élémentaires dans l'école publique de garçons

Une copie a été adressée à Mr. Odarri le 16 Décembre

Séance du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre vingt sept

Lu la lettre, datée du 21 novembre courant, par laquelle Mr. Biarni Directeur de l'école publique de garçons de cette ville, fait connaître que le cours élémentaire de cette école compte actuellement plus de 90 élèves inscrits tous 80 environ sont régulièrement présents en classe, demande que ce cours soit scindé en deux classes distinctes ayant chacune un maître.

Le Conseil municipal s'associe à cette demande et fera les démarches nécessaires pour qu'elle reçoive au plus tôt son exécution. Il profite de cette occasion pour témoigner toute sa satisfaction à Mr. Cotaccioni chargé du cours élémentaire, en vue du dévouement qu'il ne cesse d'apporter dans sa tâche bien pénible et les bons résultats qu'il en retire comme ses tous collègues de la même école.

Cette délibération a été signée par tous les Conseillers assistant à la séance

Suivent les signatures

Le Maire Dr Castelli

N° d'ordre.

55

Résiliation du bail de la maison d'Ortoli

Deux copies avec une copie de l'acte de bail notifié adressées au Sous-Préfet le 16. X.bre

Séance du vingt neuf novembre mil huit cent quatre vingt seize

Attendu que l'acte de bail, passé le 7 janvier 1880, entre la Commune et Monsieur d'Ortoli, Antoine Sylvestre, de sa maison pour la durée d'une école publique de garçons, approuvé le 29 du même mois par M.r le Préfet de la Corse n'a plus sa raison d'être, quoique il stipule qu'il ne sera résilié que quand la ville sera propriétaire d'une maison scolaire.

Attendu que cette maison n'est plus, depuis quelques années, affectée au service de l'enseignement et que, par conséquent, il y a lieu d'en résilier le bail à partir du 1.er janvier prochain, que pour ce motif le Conseil municipal n'a plus fait figurer au projet du budget de 1897 la somme de trois cent quatre vingts francs représentant le prix annuel de location de cette maison

Le Conseil Municipal vote la résiliation de cette maison à partir du 1er janvier 1897. Prie M.r le maire d'envoyer au plus tôt deux copies de cette délibération à M.r le Préfet de la Corse. MM. Farinole et Scamaroni, Simon, se sont abstenus de voter

A. Santini

Orsini

Carrega

Ch. Casabianca

V. Moneglia Scamaroni

Dr Castelli

président

N.o 56

Vente du bois du Cavo demandée par le Génie Militaire

Copie prise pour M.r Amici le 2 Décembre

Répondu le Même jour à la lettre du Commandant du Génie à Ajaccio en date du 25 novembre 1896

Copie certifiée on a fait retirer à ce Commandant le 5 Décembre

L'an mil huit cent quatre vingt seize, le premier Décembre. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M.r Orsini, premier adjoint Municipal, à cause de l'empêchement de M.r le maire

Présents MM. Peretti, Casabianca, Carrega, Pierri, Scamaroni, Simon, Abbé Ricardi, Santini, Olivieri, Moneglia, Pierri, Santori, Farinole, Scamaroni qui vient, Carrega, Casanova et Orsini

Vu la lettre en date du 25 novembre dernier, par laquelle M.r le Chef du génie militaire à Ajaccio propose l'acquisition au profit de l'Etat du terrain communal disponible dit Bois du Cavo

Attendu que ce terrain est le seul où la ville, dont la population augmente de jour en jour, puisse se développer, le Conseil municipal, à la majorité de treize voix contre une, regrette pour ces motifs de ne pouvoir déférer à la demande du génie militaire

Les Conseillers présents ont signé cette délibération après lecture